

Barre d'appui au lit : attention, danger !



Julie Bleau
asstsas



Évelyne Cochet
Ergothérapeute
CLSC de Pierre-
fonds, CSSS de
l'Ouest-de-l'île



Barbara Fillion
Ergothérapeute
CLSC Métro, CSSS
de la Montagne

Un décès est survenu en mai 2008 dans une résidence pour personnes âgées. L'une des causes est attribuable à la mauvaise utilisation d'une barre d'appui de type *Bed Helper* pour le lit. Cet article présente cette aide technique, ses applications sécuritaires et des alternatives lorsque son usage n'est pas recommandé.

Communément appelée *Bed Helper*, cette barre d'appui recouverte de mousse et munie de longues tiges transversales (**photo 1**) se glisse entre le matelas et le sommier d'un lit de maison et procure une aide légère à modérée pour se relever et se coucher. Elle facilite aussi les changements de position au lit.

La barre doit absolument s'appuyer sur le bord du matelas (**photo 2**). Certains modèles sont dotés de courroies qui permettent de la fixer au sommier, évitant le glissement qui occasionne un espace où une personne pourrait se coincer le cou (**photo 3**). Divers fabricants ont développé leur barre d'appui inspirée de *Bed Helper*. Certaines ne permettent pas l'ajout de sangles de fixation.

PAS POUR TOUS LES LITS NI TOUS LES CLIENTS !

Un rapport d'investigation du coroner déposé en janvier 2009 (dossier A-307207) a analysé les circonstances du décès cité précédemment. Il souligne que la personne souffrait de troubles cognitifs et qu'en l'absence de sangles de retenue, la barre d'appui, positionnée trop haut dans le lit, s'est écartée du matelas créant un espace d'environ 5 cm (2 po) où la dame s'est coincé la tête et s'est étranglée. Selon le coroner, lorsque la barre est placée plus bas, le poids du corps couché dans le lit rend difficile voire presque impossible son déplacement.

La barre doit absolument
s'appuyer sur le bord du matelas.



1. Le *Bed Helper* est constitué d'une barre d'appui recouverte de mousse. Ses longues tiges doivent être glissées sous le matelas.



2. Le *Bed Helper* est en place : les tiges sont glissées sous le matelas et la barre est appuyée sur le bord du matelas.

Dans ses recommandations, le coroner précise que « le personnel doit posséder l'information concernant l'utilisation adéquate des *Bed Helper* et utiliser les sangles tel que recommandé par le fournisseur ». Le rapport cite aussi certaines mises en garde du fabricant concernant cette barre d'appui : « non conçue pour le lit d'hôpital ou pour servir de côtés de lit », « n'est pas recommandée pour les personnes ayant des mouvements erratiques ou involontaires ou souffrant de confusion, d'agitation ou de troubles mentaux ».

Nous ne saurions trop insister : les barres d'appui de type *Bed Helper* ne sont pas conçues pour le lit d'hôpital, ni pour le lit articulé de maison (lit à deux fonctions), que les sangles soient installées ou non, parce que la barre peut glisser lorsque la tête du lit est relevée.

DES BARRES POUR LES LITS D'HÔPITAUX

Certains intervenants en CHSLD, mal informés, utilisent les barres d'appui sur les lits d'hôpitaux et les fixent à l'aide d'attaches de plastique (« *tie-wrap* »), une attitude à proscrire.

Quelques alternatives existent, car certaines barres se fixent à la structure des lits d'hôpitaux, telles qu'*Arcorail*, *Modrail* et *Smart-Rail*. Leur mode de fixation n'est toutefois pas compatible avec tous les modèles de lit et, notamment, pas avec ceux fréquemment rencontrés dans les établissements de soins : les lits Bertec et Rotec.



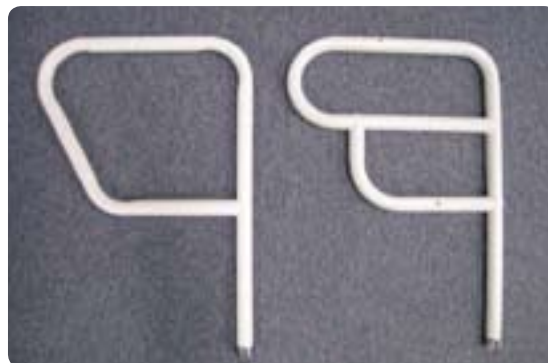
3. Il faut éviter de créer un espace dans lequel une personne pourrait se coincer le cou.

Le lit Bertec (maintenant Stryker Bertec)

Les lits de marque Bertec sont généralement munis de côtés pleine longueur. Ne pouvant installer de barre d'appui, mais souhaitant tout de même faciliter la mobilité des bénéficiaires au lit, pouvons-nous installer des demi-côtés ? Pour des raisons légales, Bertec ne modifie plus ses configurations initiales de fabrication depuis environ deux ans. Ainsi, s'il a quitté l'usine avec des côtés pleine longueur, le lit devra conserver ses côtés pleine longueur. Pour obtenir un lit avec demi-côtés, vous devrez en acheter un nouveau.

LA BARRE ARCORAIL

À la suite du rapport d'investigation du coroner de novembre 2001 (dossier A- 140426), une barre transversale a été ajoutée à la barre *Arcorail* pour empêcher la tête de s'introduire dans l'ouverture. En mai 2002¹, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) a avisé, par courrier, les directeurs des ressources matérielles et financières des régies régionales des risques liés à l'*Arcorail* et des correctifs à y apporter. Ces informations devaient être transmises aux établissements qui ont été informés aussi du remplacement possible par le fabricant des poteaux de soutien des anciennes barres par de nouveaux comprenant une barre transversale (moyennant facturation). Il est de votre devoir de vous assurer que les *Arcorail* utilisées dans votre établissement soient bien munies d'une barre transversale.



L'ancienne *Arcorail* (à gauche) présentait une grande ouverture où il était possible de se coincer la tête. Depuis 2002, une tige transversale a été ajoutée (à droite).

Le lit Rotec

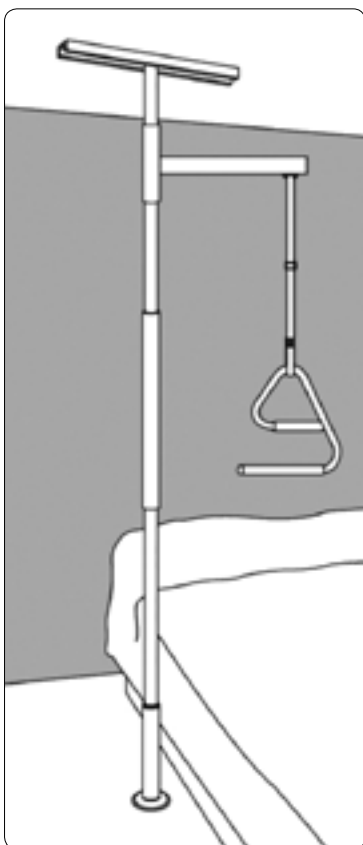
Ce fabricant développe actuellement son propre modèle de barre d'appui à fixer à la structure de ses lits, dont un prototype sera disponible à l'automne 2009. À surveiller !

D'autres avenues à explorer

- > Optez pour un modèle de lit muni de demi-côtés.
- > Installez une barre plafond-plancher : barre d'appui verticale entrée à serre ou fixée entre le plafond et le plancher ; elle aide le client à se lever du lit, à se tenir debout, à se tourner, à se rasseoir ; certains modèles présentent aussi une petite barre d'appui horizontale fixée à la barre verticale.
- > Installez un trapèze : constitué d'une potence et d'une poignée souvent en forme de triangle ; il se fixe à la structure du lit électrique, au mur ou à une barre plafond-plancher (**photo 4**) ; il offre une prise au client pour se tourner plus facilement ou se remonter dans son lit.

RESPONSABILITÉ ENGAGÉE

Dans la publication *Ergothérapie Express* de décembre 2006, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec rapporte : « [...] il a été questionné au sujet des conséquences potentielles pour



4. Selon le modèle choisi, le trapèze peut être fixé au lit, au mur, ou sur une barre plafond-plancher (source : www.healthcraftproducts.com).

Les barres d'appui de type *Bed Helper* ne sont pas conçues pour le lit d'hôpital, ni pour le lit articulé de maison.

un ergothérapeute qui passe outre aux recommandations de sécurité d'un fabricant. » [...] Il revient à l'ergothérapeute d'utiliser son jugement professionnel pour formuler ses recommandations en tenant compte de l'information complète menant à la décision. En plus des caractéristiques personnelles et environnementales du client, cette information comprend les éléments suivants (liste non exhaustive) :

- > les indications du fabricant quant à l'usage sécuritaire du produit ;
- > les normes réglementées (lois et règlements) qui régissent l'utilisation des équipements.

[...] Pour passer outre aux consignes d'un fabricant, l'ergothérapeute doit, sur la base de son jugement professionnel, justifier les raisons qui lui permettent d'émettre une telle recommandation. L'ergothérapeute engage sa responsabilité professionnelle envers toutes les recommandations qu'il émet. Ainsi, advenant un client qui serait victime d'un accident parce que les normes de sécurité n'auraient pas été respectées, l'ergothérapeute pourrait être tenu responsable au plan de sa responsabilité professionnelle (plainte portée devant le comité de discipline de l'OEQ) et de sa responsabilité civile (pour les dommages subis). »²

Outre cet avis concernant les ergothérapeutes, ajoutons que tous les intervenants sont concernés par la sécurité des bénéficiaires. Tous doivent demeurer vigilants quant à l'utilisation judicieuse des aides techniques. ●

RÉFÉRENCES

1. MSSS. Direction générale du financement, des investissements et du suivi budgétaire. Lettre par courrier électronique datée du 1^{er} mai 2002. Objet : Avis concernant la barre d'aide *Arcorail*, signée par Roger Paquet, sous-ministre associé. Réf. : 02-MS-01265.
2. « Normes de sécurité et aides techniques », *Ergothérapie Express*, décembre 2006 (www.oeq.org/userfiles/File/Publications/Ergotherapie_express/2006_decembre.pdf).

Pour se procurer les rapports d'investigation du coroner, s'adresser au Bureau du coroner (www.msp.gouv.qc.ca/coroner). Frais de 10 \$ par rapport.

Merci à Savard Ortho Confort pour le prêt d'équipements pour les photos.